

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

DELIBERATION

CANTON
DE SORGUES

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

COMMUNE
DE SORGUES
84700

DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

SEANCE DU 17 OCTOBRE 2023

OBJET

Vente aux enchères
Véhicule FORD Transit
7493 XD 84

L'an deux mille vingt-trois et le dix-sept octobre, le Conseil d'administration du C.C.A.S. de Sorgues, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans la salle du Conseil Municipal.
Sous la Présidence de Monsieur Jean-François Laporte, Vice-Président du CCAS.

Del-2023-octobre-033
N-7.1.2

PRESENTS : S. Ferraro, C. Cambrier, J.-F. Laporte,
D. Ahuel, E. Rocca, G. Julian, L. Armand,
A. Mane, M. Cruz, O. Vincent, M.-J. Estin,
C. Roche.

POUVOIR(S) : T. Lagneaux, S. Lagneaux.

EXCUSE(S) : P. Coertier.

ABSENT(S) : H. Trinquet, E. Arrigoni.

SECRETARE DE SEANCE : L. Ludwig.

La Direction nationale d'interventions domaniales (DNID) de la Direction générale des finances publiques (DGFIP), propose une offre de service à destination des collectivités territoriales leur permettant de tirer des ressources de leurs biens meubles par une prestation complète de vente, gratuite et sécurisée.

Soucieuse de favoriser le réemploi de biens dont elle n'a plus l'utilité dans une démarche de développement durable, la Résidence Autonomie Le Ronquet souhaite mettre en vente un véhicule FORD Transit immatriculé 7493 XD 84, par l'intermédiaire de la DGFIP. Celui-ci n'est plus utilisé par la Résidence Autonomie. Sa cession permet à la Résidence de générer une recette, tout en revalorisant un bien inutilisé actuellement.

Le véhicule, relevant du domaine privé du CCAS (Budget Résidence Autonomie), peut être mis en vente par la DNID lors d'une de ses ventes aux enchères à venir. Celui-ci, d'une valeur d'acquisition de 8 300 € en 2002, est d'une valeur nette comptable nulle à ce jour l'amortissement étant terminé.

La mise à prix a été fixée à 400 € par la DNID.

Sur le rapport présenté par le Vice-Président Jean-François Laporte,

APRES, en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

- valide la cession du FORD Transit par l'intermédiaire d'une vente aux enchères de la DNID à venir au prix résultant des enchères.
- autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.
- précise que :
 - la sortie du FORD Transit de l'inventaire de la Résidence sera réalisée conformément à l'instruction budgétaire et comptable M22.
 - le résultat de la vente aux enchères fera l'objet d'une information du Conseil d'Administration.
 - la recette de la vente aux enchères sera réalisée sur le compte 775 relatif aux « produits des cessions d'éléments d'actif ».

Adopté à : *L'unanimité*.

J'atteste le caractère exécutoire
de cette délibération à dater du : *20/10/2023*

Le Vice-Président,



Jean-François Laporte

